

④ M^{me} BOST Chritile.

Je suis actuellement propriétaire des parcelles Section A. n° 1006.
1005 (1) 1005 (2) - 1004 - 1007. La parcelle 1006 est construite.
Les parcelles 1005 (1) (2) disposent d'un CV et vont être construites.
Ces parcelles, y compris la n° 1004, font en Zone N sous le projet
de PLU. Je demande à ce que ces parcelles (notamment la 1007) soient
reclassées constructibles sous le nouveau PLU.

(Pascal Fouché)

le 19/06/2019.

P. Fouché